

TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
24 JUIN 2004**

ENGAGEMENT TOTAL CÔTE D'IVOIRE

HYGIENE - SECURITE - ENVIRONNEMENT - QUALITE

TOTAL CÔTE D'IVOIRE s'est résolument engagée dans une démarche visant à ce que la Sécurité, la Santé, la protection de l'Environnement et la Qualité soient le souci permanent de tout son personnel et représentent un axe stratégique de développement de l'entreprise. Cette politique qui s'inscrit définitivement dans une démarche de développement durable est placée au cœur de notre action.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE s'engage à respecter, à faire respecter et à promouvoir les valeurs et les principes énoncés dans le code de conduite et la charte Sécurité - Environnement - Qualité du Groupe TOTAL ainsi que les engagements pris dans ce domaine par la Direction Raffinage Marketing Outre-Mer.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE veille en permanence à respecter les lois et réglementations en vigueur en Côte d'Ivoire, où s'exercent ses activités.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE place la sécurité et la protection de la santé et de l'environnement au centre de ses objectifs. Ainsi, une gestion responsable des produits est assurée tout au long de leur cycle de vie : stockage, transport, utilisation et traitement en fin de vie.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE évalue périodiquement ses systèmes de management internes pour s'assurer de la pertinence des actions entreprises, mesurer les progrès accomplis et définir de nouveaux objectifs d'amélioration.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE élabore et teste régulièrement ses plans d'urgence destinés à faire face à d'éventuelles situations accidentelles et à en limiter les conséquences.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE apporte à ses clients les informations et l'assistance nécessaires à l'usage adéquat de ses produits.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE, dans un souci de transparence, adopte une attitude constructive de dialogue avec la société civile et les communautés concernées par ses activités.

L'engagement et le comportement individuels dans ces domaines constituent, à tout niveau, un élément essentiel d'appréciation globale des performances de chacun. De même, les pratiques de ses sous-traitants et fournisseurs doivent être cohérentes avec ces principes et prises en compte dans l'appréciation de leurs prestations.

En matière de sécurité en particulier, notre objectif est l'excellence. Pour cela, nous nous engageons à :

- Mettre en place un système cohérent de Management de la sécurité au sein des différents sites.
- Favoriser la mise en œuvre des conditions d'hygiène et de sécurité au travail.
- Fournir les moyens suffisants et appropriés pour améliorer constamment la sécurité dans le respect des exigences réglementaires.
- Communiquer et expliquer à notre personnel notre politique et nos objectifs sécurité.
- Intégrer ainsi la culture sécurité comme un réflexe permanent dans les travaux au quotidien et faire en sorte que les exigences sécurité soient à tout moment un facteur de mobilisation des énergies.
- Former le personnel à tous les niveaux et vérifier qu'il a les compétences pour assurer ses fonctions et ses responsabilités.

Par la participation constructive de tout le personnel, individuellement et collectivement, et par une recherche continue de progrès, nous voulons avoir les meilleurs résultats d'hygiène, de santé, de sécurité, de qualité et de protection de l'environnement.

Cette amélioration continue sera mise au point par des procédures de contrôles et d'évaluation afin de nous assurer de la conformité de nos activités avec cette politique.



Jean-Luc LAFON
Directeur Général



TOTAL

MESSAGE DU PRESIDENT



La crise militaro-politique que vit la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002 a entraîné, au cours de l'année 2003, tant au plan interne qu'externe, une situation politico-économique exceptionnelle et très difficile dont les effets continuent à impacter significativement l'économie nationale.

L'environnement interne reste dominé par la persistance de la crise malgré les avancées constatées dernièrement. Dans ce contexte très difficile, les équipes se sont fortement impliquées tant pour répondre aux nouveaux enjeux commerciaux et opérationnels auxquels nous avons à faire face que pour maintenir la cohésion exemplaire de la Société.

La poursuite sur 2003 de la dégradation de l'environnement économique et social a entraîné une nouvelle contraction du marché pétrolier en baisse de 7.1% par rapport à 2002, soit pratiquement - 40% en cumul depuis 1998.

L'activité au nord du pays a été stoppée, les quelques sociétés ayant réussi à maintenir une faible activité étant approvisionnées via les pays voisins.

Notre filiale a bien résisté dans ce marché. Mais notre plus forte implantation que la concurrence dans le Nord du pays et le fort développement des indépendants dans la région d'Abidjan se sont traduits par une baisse de nos ventes (-14%) supérieure au marché. Ceci explique que notre part de marché globale baisse de 2.6 % et s'établit à 33.5%. Nos ventes de l'année 2003 sur le marché intérieur s'élèvent à 256 kT, soit à une baisse de plus de 41 kT par rapport à 2002.

Sur le réseau, notre part de marché a baissé de 2.1% pour atteindre 35.2% (nous avons fermé 1 point de vente) ; sur le commerce général, elle a baissé de 2.9% pour s'établir à 27.4%, conséquence du développement des indépendants.

En 2004, le passage aux nouvelles normes, la construction de plusieurs boutiques Bonjour et le lancement de la carte Top Service Porte Monnaie devraient nous permettre de regagner quelques points de part de marché et de développer notre image de marque et notre visibilité.

En 2003, les investissements s'élèvent à 2 257 M FCA dont plus de 60% consacrés au réseau existant et en particulier à l'achat de matériel en prévision des réouvertures au nord et à la consolidation de notre foncier au sud.

Le résultat opérationnel est de 4 656 M FCA, soit une baisse de 1 615 M FCFA par rapport à 2002, ce qui est dû à une forte baisse de la marge brute suite à la baisse importante des ventes. Cette dégradation est malgré tout compensée partiellement par une nouvelle économie sur les frais fixes (-1.8 milliards FCFA en deux ans) du fait notamment de la fin de la mise en oeuvre des synergies de fusion entre TOTAL et ELF et de la mise en place du Département Achats mi-2002.

La baisse du résultat opérationnel explique en grande partie l'évolution de notre résultat net qui passe de 3 472 Millions de FCFA en 2002 à 2 705 Millions de FCFA en 2003.

Ces niveaux de résultats, certes inférieurs aux prévisions pour les raisons énoncées, traduisent une très bonne réactivité de notre Société et lui permettent de poursuivre une politique volontariste de distribution de dividendes. Ainsi, le Conseil propose en 2003 un niveau de distribution de dividendes identique à celui de 2002, soit 5 000 FCFA net par action.

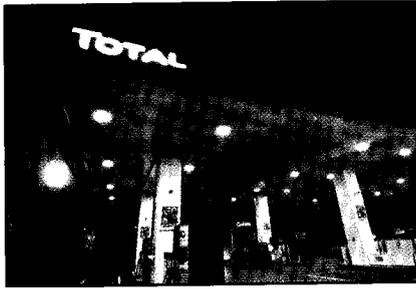
Pour 2004, les perspectives restent encore incertaines. Les premiers mois de l'année font apparaître une légère hausse du marché intérieur mais il est beaucoup trop tôt pour en tirer des conclusions sur l'année entière.

Quoiqu'il en soit, votre Société dispose des ressources nécessaires, techniques, financières et surtout humaines, non seulement pour résister aux évolutions de l'environnement économique en 2004, mais aussi pour maintenir son rôle de leader sur le marché ivoirien et assumer ses responsabilités industrielles, environnementales et civiques.

Je reste tout à fait confiant dans son avenir.

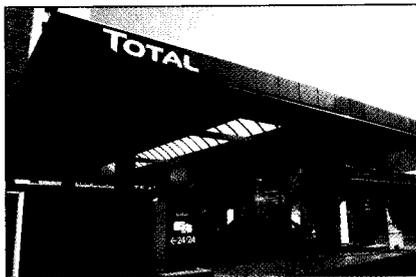
Jean Denis ROYERE

SOMMAIRE

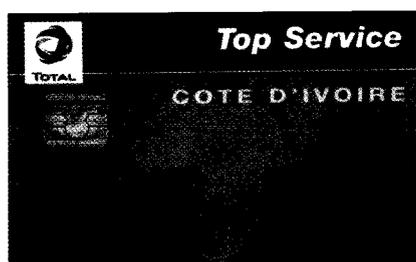


ENGAGEMENT TOTAL CÔTE D'IVOIRE HYGIENE - SECURITE - ENVIRONNEMENT - QUALITE	4
MESSAGE DU PRESIDENT	5
ORDRE DU JOUR	8
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9
COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
DIRECTION	11
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	14
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	21
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	23
RESOLUTIONS	25
COMPTE DE RESULTAT	27
BILAN	28
TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS	29
ANNEXE	30

ORDRE DU JOUR



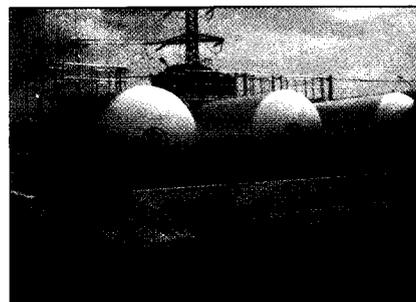
1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration, des commissaires aux comptes ainsi que du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003



2. Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes



3. Affectation du résultat net de l'exercice 2003
4. Ratification de la cooptation d'un administrateur
5. Renouvellement du mandat de quatre administrateurs



6. Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes

*Dépôt Spécialités (Banole) Vridi
TOTAL CÔTE D'IVOIRE*

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Jean-Denis ROYERE	Président
M. Firmin AHOUNE	Administrateur
M. Joseph AKA ANGHUI	Administrateur
M. Aimé BAROU	Administrateur
M. Alain CHAMPEAUX	Administrateur
M. Julien MAUMONT	Administrateur
M. Joël NAVARON	Administrateur
PETROCI	Administrateur
TOTAL AFRICA Ltd	Administrateur
TOTAL OUTRE MER	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires	ERNST & YOUNG SIGECO
Suppléants	Christian MARMIGNON Caroline ORIO

DIRECTION



*M. Jean-Denis Royere
Président*



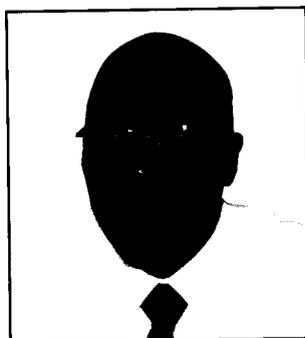
*M. Emmanuel Morand-Fehr
Directeur Administratif
et Financier*



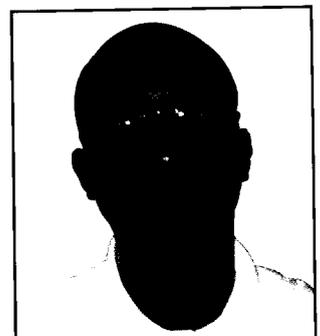
*M. Philippe Jubault
Directeur Commercial*



*M. Joël Navaron
Directeur Général*



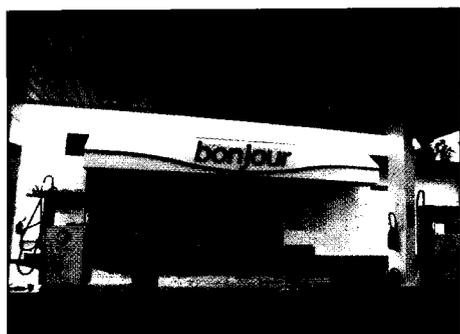
*M. Michel Brou
Directeur Technique*



*M. Imrane Barry
Directeur Exploitation*

Le rôle des stations-service ne se limite plus à la livraison des produits pétroliers sur la piste, mais il recouvre aussi la fourniture de services associés qui correspondent aux attentes des consommateurs.

bonjour



Boutique Yopougon Bel-Air

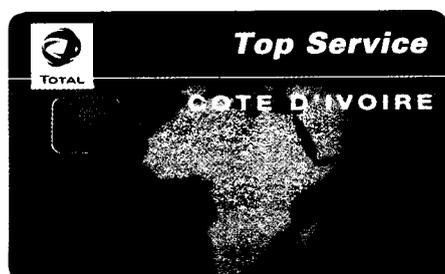
La boutique est un axe fort du développement de notre réseau car elle occupe une place de choix dans cette nouvelle offre aux consommateurs.

« bonjour » en est le concept phare.

« bonjour » s'appuie sur une image forte, c'est un vrai magasin de proximité orienté vers le dépannage alimentaire, mais proposant également une gamme d'accessoires et de produits d'entretien auto.

En entrant sur nos stations service « bonjour », notre client découvre une offre claire et homogène, satisfaisant ses besoins essentiels et à des prix compétitifs.

Carte prépayée *Top Service*



Lancée en Côte d'Ivoire début 2002, la carte Top Service post facturée est réservée à une clientèle de professionnels désirant gérer de manière rigoureuse et économique son parc de véhicules. Elle est devenue aujourd'hui un outil incontournable et est toujours une exclusivité TOTAL en Côte d'Ivoire.

Depuis fin janvier 2004, TOTAL CÔTE D'IVOIRE propose également au grand public la carte Top Service Porte Monnaie (P.M.), la seule carte de paiement pétrolière prépayée et rechargeable en station présente sur le marché Ivoirien.

Le développement grand public de ce produit apporte aux particuliers et aux entreprises de petite taille tous les atouts de la carte Top Service :

- Simplicité et rapidité : plus besoin d'espèces ou de tickets
- Sécurité optimale : code secret qui protège le porteur en cas de perte ou de vol
- Paramétrages personnalisés : nom du porteur, immatriculation , plafonds d'achats...
- Maîtrise de la consommation : indicateur de consommation aux 100 km, relevés détaillés des consommations...

Une équipe spécialement dédiée à ce produit a été mise en place pour répondre à toutes les attentes des clients.

auto Express service

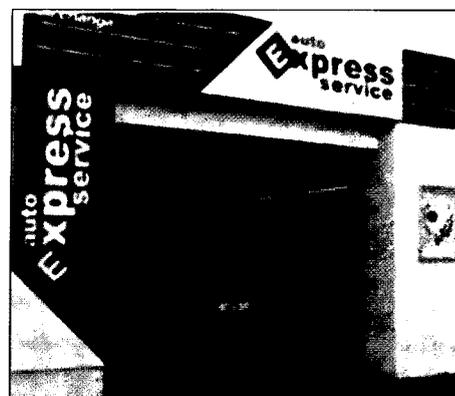
A.E.S. est un concept d'entretien automobile rapide et sans rendez vous en station.

A.E.S. propose deux types de services :

- La vidange
- Les pneumatiques

Proposant une prestation forfaitée professionnelle et identique dans toutes les stations service labellisées, A.E.S. permet de répondre aux attentes de nos clients en matière d'entretien de leur véhicule :

- Sans rendez-vous
- Modernité des équipements
- Rapidité
- Qualité du conseil
- Professionnalisme des agents
- Une gamme de forfaits adaptée



De plus, chaque intervention A.E.S. fait l'objet d'une fiche diagnostic, intégrant 11 contrôles et 4 appoints gratuits, destinée à informer le client sur les éventuels points à surveiller sur son véhicule.

Lavage auto Clean deluxe

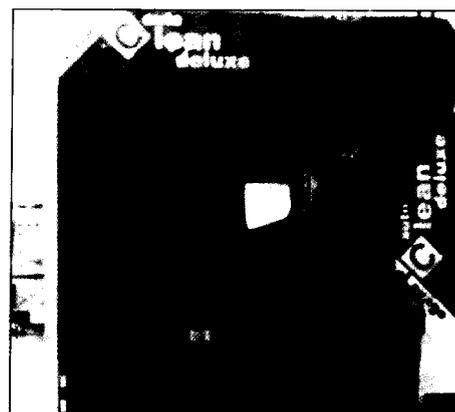
Auto Clean est le nouveau concept de lavage manuel pour véhicules légers.

Parfait complément du concept A.E.S., il s'inscrit dans la démarche de développement des activités de diversification sur le réseau.

Le concept auto Clean repose sur 6 engagements de TOTAL à l'égard du client lavage.

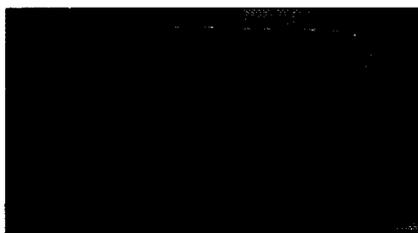
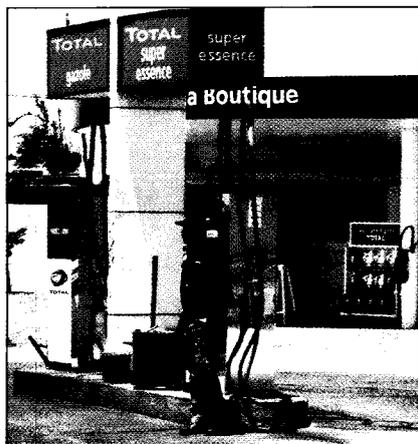
- Sans rendez-vous
- La qualité de l'accueil
- Des prix affichés
- Des forfaits adaptés
- Une baie de lavage d'une propreté irréprochable
- Un service professionnel de qualité

Auto-Clean, c'est l'assurance d'un service lavage impeccable et rapide.



Ces nouveaux outils montrent que TOTAL CÔTE D'IVOIRE reste à la pointe de l'innovation, toujours au service de ses clients.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale à caractère ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, afin de soumettre à votre approbation les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2003 de votre société, TOTAL CÔTE D'IVOIRE.

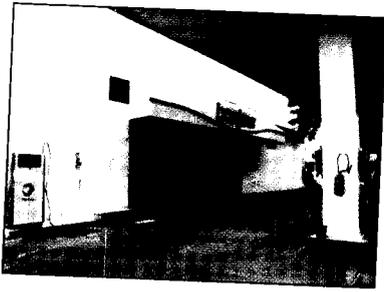
Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous aurez également à vous prononcer sur le présent rapport ainsi que sur ceux des commissaires aux comptes, sur la répartition du résultat net de l'exercice 2003 et sur la composition de votre Conseil d'Administration.

Le présent rapport abordera les points suivants :

- Chiffre d'affaires et activité commerciale
- Investissements
- Résultat et affectation du bénéfice net
- Conventions réglementées
- Ratification de la cooptation d'un administrateur
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs
- Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes.

CHIFFRE D'AFFAIRES ET ACTIVITE COMMERCIALE



Boutique Yopougon Bel-Air



Le chiffre d'affaires de TOTAL CÔTE D'IVOIRE s'est établi en 2003 à 107,0 milliards de FCFA, en baisse de 13% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent qui était de 123,4 milliards de FCFA. Cette régression s'explique principalement, d'une part, par la crise en cours en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002 qui a entraîné un arrêt des ventes dans les zones situées au-delà de la ligne de non-franchissement. Ainsi, nos 45 stations localisées dans ces zones n'ont enregistré aucune vente pour le compte de notre société en 2003. Seules quelques grosses sociétés du secteur agro-industriel ont réussi à maintenir leur activité grâce à des autorisations d'approvisionnement obtenues auprès des autorités des deux bords. D'autre part, notre activité a souffert de la poursuite du développement des distributeurs indépendants qui, en 2003, représentent environ 5% du marché réseau (8 stations ouvertes pendant l'année) et 20% du marché hors réseau.

Sur le marché intérieur, nos ventes s'établissent à 256 KT, soit à une perte de plus de 41 KT par rapport à 2002. Notre part de marché a baissé de 2.6% (indépendants inclus). Ceci est essentiellement dû au fait que nous sommes plus représentés que nos concurrents dans la zone nord et au fait que les indépendants se développent pour l'instant exclusivement dans la zone sud.

Notre part de marché sur le marché intérieur a baissé de 2.1% sur le réseau pour atteindre 35.2% (nous avons fermé 1 point de vente) et de 3.1% sur le commerce général à 26.7%, suite à la forte percée des indépendants.

L'évolution par canal d'activité est la suivante :

- les ventes réseau passent de 186,6 KT à 156,9 KT, soit une baisse de 16%. Ce canal a fortement souffert des évènements en cours en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002, 45 stations se trouvant dans les zones situées au-delà de la ligne de non-franchissement et n'étant plus approvisionnées, ainsi que du développement des distributeurs indépendants qui ont ouvert 8 nouvelles stations en 2003,
- les ventes du commerce général passent de 55,3 KT à 48,0 KT, soit une baisse de 13%. Ce canal a souffert des mêmes évènements que le réseau et de la perte de notre gros client Unilever qui n'utilise plus de fuel depuis la conversion de ses unités au gaz naturel ,
- les ventes gaz passent de 19,7 KT à 20,5 KT, soit une hausse de 4%. Ce canal a bénéficié d'une croissance du marché de 9%, dont une partie a bénéficié aux distributeurs indépendants,
- les ventes aviation passent de 29,3 KT à 24,8 KT, soit une baisse de 15%, alors que le marché a enregistré en 2003 une baisse de 7%. Cette baisse des ventes, supérieure à celle du marché, s'explique par une volonté forte au niveau de la société de privilégier les volumes à forte marge (forces armées françaises et ivoiriennes) plutôt que les volumes, même importants, à marge nulle voire négative (perte du client Air France en juillet 2003).

En TM	Ventes			Parts de marché	
	2002	2003	var. %	2002	2003
Réseau	186 600	156 931	-15,9%	37,3%	35,2%
Hors réseau	55 307	48 033	-13,2%	29,8%	26,7%
Gaz	19 676	20 488	4,1%	28,7%	27,3%
Aviation	29 257	24 803	-15,2%	47,4%	43,5%
Pêche	6 057	5 363	-11,5%	79,1%	77,2%
Ventes intérieures	296 897	255 618	-13,9%	36,1%	33,5%
Soutes internationales	23 842	19 217	-19,4%	16,4%	17,7%
Ventes totales	320 739	274 835	-14,3%	32,8%	31,5%



Exercice incendie Dépôt de Petit-Bassam

INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés au cours l'exercice 2003 se sont élevés à 2,3 milliards de FCFA.

Sur le réseau nouveau, en raison de la crise, nous avons suspendu nos projets. Sur le réseau existant, l'année 2003 a été marquée par des achats importants de matériels, en particulier en prévision de la reprise d'activité des 45 stations situées au-delà de la ligne de non-franchissement, par la consolidation de notre portefeuille de terrains via le renouvellement de baux à long terme et l'achat de terrains, la poursuite de notre campagne de remplacement et d'accroissement des capacités de stockage, le remodelage de stations stratégiques, la mise aux normes Bonjour de 2 boutiques, les investissements liés au projet TOMCARD, notamment les TPE, en prévision du lancement de la carte grand public en janvier 2004.

Sur le commerce général, les installations chez les consommateurs ont été poursuivies afin de consolider la clientèle existante.

Il en a été de même pour les installations gaz chez les clients vrac. Sur le gaz conditionné, nous avons procédé à l'achat d'environ 7 200 bouteilles de 12,5 kgs et 10 800 bouteilles de 6 kgs pour suivre la forte progression du marché.

Au niveau de la logistique, il a été procédé aux investissements courants (sécurité et productivité), c'est-à-dire les aménagements dans les dépôts carburants, aviation, lubrifiants et spécialités.

Les investissements informatiques de l'exercice se sont concentrés principalement sur l'acquisition et le renouvellement du matériel micro-informatique (ordinateurs, imprimantes), sur l'acquisition de matériels téléphoniques et sur le projet d'interconnexion du site de Vridi avec le Siège.

<i>En KCFA</i>	
Investissements corporels	2 121 469
<i>Commerciaux réseau</i>	1 408 062
<i>Commerciaux hors réseau</i>	368 432
<i>Logistique</i>	109 393
<i>Informatique</i>	145 367
<i>Autres</i>	90 215
Investissements financiers	135 347
<i>Loyers, dépôts, cautionnements</i>	135 347
Total investissements bruts	2 256 816

RESULTATS ET AFFECTATION DU BENEFICE DE L'EXERCICE 2003

Le résultat net de TOTAL CÔTE D'IVOIRE est de 2,7 milliards de FCFA en 2003 contre 3,5 milliards de FCFA en 2002, soit une baisse de 0,8 milliard de FCFA.

Les impacts négatifs sur le résultat proviennent de :

- la baisse de 3,8 milliards de FCFA de la marge brute sur frais variables du fait de la baisse des ventes qui a généré un effet volume négatif de 2,2 milliards de FCFA et de l'absence des éléments non récurrents qui avaient impacté positivement l'exercice 2002 de 1,6 milliard de FCFA,
- l'évolution négative de la dotation aux amortissements de 0,1 milliard de FCFA,
- l'augmentation des provisions court terme financières de 0,1 milliard de FCFA,
- l'évolution négative des produits financiers de 0,1 milliard de FCFA,
- l'évolution négative des dividendes de 0,2 milliard de FCFA.

Les impacts positifs sur le résultat proviennent de :

- l'économie de 0,7 milliard de FCFA réalisée sur les frais fixes,
- la réduction des provisions court terme d'exploitation de 1,3 milliard de FCFA, les pertes sur créances enregistrées en frais fixes étant compensées en grande partie par des reprises de provisions,
- la réduction des provisions long terme d'exploitation de 0,3 milliard de FCFA,
- la diminution de l'impôt sur les bénéfices de 1,2 milliard de FCFA.

Il est à noter que, au 31 décembre 2003, les provisions court terme d'exploitation comprennent 410 MFCFA de provisions pour créances douteuses qui concernent des clients (réseau et commerce général) situés dans les zones au-delà de la ligne de non-franchissement et 224 MFCFA de provisions pour dépréciation des stocks qui concernent les stocks situés dans les mêmes zones (151 MFCFA pour les produits pétroliers du dépôt Gestoci de Bouaké et 73 MFCFA pour les lubrifiants de notre dépôt spécialités de Bouaké) et que les provisions long terme d'exploitation comprennent 163 MFCFA de provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles (45 stations service situées dans les zones au-delà de la ligne de non-franchissement).

Le résultat net de TOTAL CÔTE D'IVOIRE s'établit donc, au titre de l'exercice 2003, à 2.705.115.433 FCFA.

Nous vous proposons l'affectation suivante du bénéfice de l'exercice :

Dividendes bruts	3 492 031 111 FCFA
Prélèvement sur les réserves libres	- 786 915 678 FCFA
<hr/>	
Résultat à affecter	2 705 115 433 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 5546 FCFA, soit, après retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, un dividende net par action de 5000 FCFA, dont la mise en paiement interviendra au plus tard dans un délai de 30 jours après la tenue de l'Assemblée Générale.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Convention des articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les membres du Conseil d'Administration ont été tenus informés du maintien en vigueur au cours de l'exercice social 2003 des conventions précédemment conclues, à savoir :

- Contrat d'assistance technique entre TOTAL OUTRE-MER et TOTAL CÔTE D'IVOIRE,
- Contrat de prestations de services entre TOTAL CÔTE D'IVOIRE et Monsieur Aimé BAROU.

Le Conseil, tout en considérant ces diverses conventions comme des opérations courantes entrant dans le cadre des activités de la société, et à ce titre, comme ne devant pas relever des dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, les a approuvées en tant que de besoin.

Il les a fait porter à la connaissance des commissaires aux comptes, dont le rapport spécial sera soumis à votre approbation.

RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Il est proposé de ratifier la cooptation de Monsieur Julien MAUMONT en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Vincent MEARY, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE QUATRE ADMINISTRATEURS

Il est proposé de renouveler les mandats d'administrateurs, venus à échéance, de Monsieur Joseph AKA ANGHUI, de Monsieur Julien MAUMONT, de la société TOTAL OUTRE-MER et de la société TOTAL AFRICA Ltd pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET DECHARGE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Après lecture du présent rapport, il sera proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion et décharge aux commissaires aux comptes.

Nous ne saurions terminer notre rapport sans rendre un sincère et un vibrant hommage à l'ensemble de notre personnel qui, par son attachement, son dévouement et son sang-froid, y compris dans les moments difficiles que peut traverser la Côte d'Ivoire, contribue de façon permanente et sans cesse renouvelée à consolider et à développer notre société.



TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le droit comptable de l'OHADA.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

ERNST & YOUNG

Bernard N'Dabian Kroah Bilé

Associé

Caroline Orio

Expert-Comptable diplômé

Le 8 avril 2004

Un service à la carte

- Sécurité
- Contrôle
- Flexibilité
- Facilité
- et Rechargeable !

Maintenant disponible pour tous

Top Service, une carte prépayée pour un service à la carte

Vous ne viendrez plus chez nous par hasard **TOTAL**

TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **Contrat d'assistance générale avec la société TOTAL OUTRE-MER**

Administrateur : TOTAL OUTRE-MER, dont le représentant permanent est Monsieur Jean-Denis ROYERE.

Objet : Prestations d'assistance technique générale fournies par TOTAL OUTRE-MER à TOTAL CÔTE D'IVOIRE.

Modalités et Rémunérations : La rémunération forfaitaire annuelle sur la base de laquelle est calculée la rémunération des prestations d'assistance technique prévue à l'annexe III du contrat est fixée à 857.714,49 euros hors taxes.

Au titre de l'exercice 2003, le montant comptabilisé en charges par votre société est de FCFA 604 millions.

• Contrat de prestations de services avec Monsieur Aimé BAROU

Administrateur : Monsieur Aimé BAROU
concerné

Objet du contrat: Prestations de services de consultant indépendant fournies par Monsieur Aimé BAROU pour le compte de TOTAL CÔTE D'IVOIRE. Le contrat de prestations de services conclu à l'origine pour une durée de 3 ans et deux mois à compter du 1er novembre 1995, a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2004.

Modalités et : TOTAL CÔTE D'IVOIRE rémunère les prestations de consultant indépendant fournies par Monsieur Aimé Barou en lui versant des honoraires.

Au titre de l'exercice 2003, le montant comptabilisé en charges par votre société est de FCFA 8 millions.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

ERNST & YOUNG

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

Caroline Orio
Expert-Comptable diplômé

Le 8 avril 2004

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve ces documents dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social 2003, tels que présentés et arrêtés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit, conformément aux dispositions statutaires, le bénéfice net de l'exercice 2003 qui s'élève à 2.705.115.433 FCFA :

Dividendes	3 492 031 111 FCFA
Prélèvement sur les réserves libres	- 786 915 678 FCFA
<hr/>	
Résultat à affecter	2 705 115 433 FCFA

Le dividende net par action ressort en conséquence à 5000 FCFA et sa mise en paiement interviendra au plus tard dans un délai de trente jours après la tenue de l'Assemblée Générale.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial par les commissaires aux comptes (articles 438 à 448 de l'Acte uniforme), prend acte de ce rapport et l'approuve.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de Monsieur Julien MAUMONT en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Vincent MEARY, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle les mandats d'administrateurs, venus à échéance, de Monsieur Joseph AKA ANGHUI, de Monsieur Julien MAUMONT, de la société TOTAL OUTRE-MER et de la société TOTAL AFRICA Ltd pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, donne quitus à tous les administrateurs pour leur gestion et décharge aux commissaires aux comptes.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal constatant ces délibérations, d'accomplir toutes formalités légales ou autres.

COMPTE DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

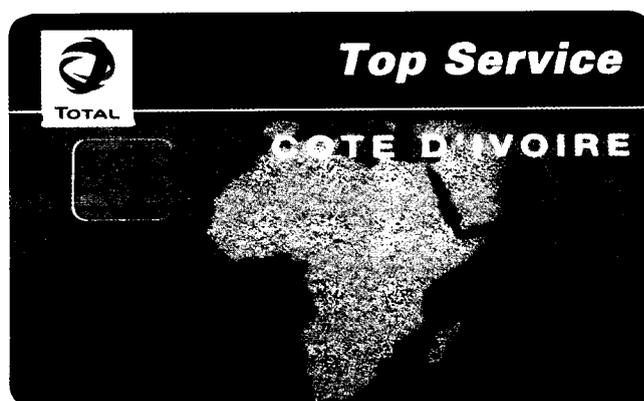
	2003	2002
Chiffre d'affaires	106.960	123.383
Autres produits	3.166	1.851
CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS	110.126	125.234
Achats de marchandises et variation de stocks	(82.354)	(94.631)
Autres achats	(314)	(421)
Transports	(5.286)	(5.996)
Services extérieurs	(7.236)	(7.194)
Impôts et taxes	(1.264)	(1.326)
Autres charges	(3.235)	(3.522)
Total achats et frais divers	(99.689)	(113.090)
VALEUR AJOUTEE	10.437	12.144
Charges de personnel	(4.119)	(4.250)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	6.318	7.894
Transfert de charges	852	1.206
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(2.513)	(2.757)
RESULTAT D'EXPLOITATION	4.657	6.343
Produits financiers	283	982
Charges financières	(294)	(253)
RESULTAT FINANCIER	(11)	729
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	4.646	7.072
Produits hors activités ordinaires	50	818
Charges hors activités ordinaires	(58)	(1.285)
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES	(8)	(467)
Impôts sur le résultat	(1.933)	(3.133)
BENEFICE NET	2.705	3.472

	2003	2002
ACTIF		
Charges immobilisées (2.1)	-	-
Immobilisations incorporelles (2.2)	836	836
Immobilisations corporelles (2.3)	15.207	16.021
Immobilisations financières (2.4)	4.560	4.431
Actif immobilisé	20.603	21.288
Stocks	7.809	10.248
Créances et emplois assimilés	19.713	18.832
Actif circulant	27.522	29.080
Trésorerie – Actif	5.052	7.525
Total Actif	53.177	57.893
	=====	=====
PASSIF		
Capital, primes et réserves (2.5)	24.382	24.385
Résultat net de l'exercice	2.705	3.472
Autres capitaux propres (2.6)	4.033	4.033
Capitaux propres	31.120	31.890
Dettes financières diverses (2.7)	1.065	1.065
Provisions financières pour risques et charges (2.8)	1.489	1.638
Dettes financières et ressources assimilées	2.554	2.703
Clients, avances reçues	6.208	6.031
Fournisseurs d'exploitation	10.148	12.043
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	2.954	4.395
Passif circulant	19.310	22.469
Trésorerie – Passif	193	831
Total Passif	53.177	57.893
	=====	=====

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

(en millions de FCFA)

	2003	2002
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement globale	5.229	6.126
Cessions d'immobilisations corporelles	44	33
Cessions d'immobilisations financières	6	729
Augmentation de capital par apports nouveaux	-	-
Autres dettes financières	250	-
Variation du besoin de financement	-	3.658
Total ressources	5.529 =====	10.546 =====
EMPLOIS		
Dividendes	3.475	3.492
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1.859	2.075
Acquisitions d'immobilisations financières	430	535
Remboursements d'emprunts	-	-
Variation du besoin de financement	1.600	-
Total emplois	7.364	6.102
Variation de la trésorerie	(1.835) =====	4.444 =====



ANNEXE

I. PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Base d'établissement des états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable de l'OHADA.

Les opérations inscrites en comptabilité sont enregistrées à leur coût historique à l'exception des immobilisations corporelles figurant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 qui ont été réévaluées (ainsi que leurs amortissements), conformément aux dispositions de la loi de Finances pour la gestion 1995.

1.2 Charges immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le droit comptable de l'OHADA admet qu'un amortissement exceptionnel des frais d'établissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes lorsque les réserves libres sont inférieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissement.

Le fonds de commerce ne fait pas l'objet d'amortissement conformément aux règles comptables en vigueur.

1.3 Immobilisations corporelles et amortissements

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des biens apportés par les sociétés ESSO CI, TRANSCOGAZ et ELF OIL CI qui sont enregistrés à leur valeur d'apport. Les immobilisations corporelles existant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 ont toutefois été réévaluées ainsi que leurs amortissements par application d'un coefficient de 1,4.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée :

Constructions	20 ans
Citernes des dépôts et installations aviation	15 ans
Matériel, citernes prêtées aux utilisateurs, bouteilles de gaz	10 ans
Mobilier, matériel de bureau et d'habitation	10 ans
Matériel prêté aux utilisateurs (sauf citernes)	5 ans
Matériel informatique	5, 3 et 2 ans
Véhicules	3 ans

1.4 Titres de participation et titres d'Etat

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition. Cependant, il est constitué une provision pour dépréciation lorsque la quote-part dans l'actif net de la société émettrice est inférieure au coût d'acquisition des titres.

Les titres d'Etat (Ex - FNI et RCI) sont inscrits au bilan à leur valeur possible de réalisation sur le marché financier secondaire.

1.5 Stocks

Les stocks sont évalués au coût historique d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur d'inventaire des stocks de clôture est inférieure au coût historique d'acquisition.

1.6 Créances

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sur le secteur privé font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

Conformément aux principes comptables en vigueur, les créances sur le secteur public et parapublic (sociétés d'État ou d'économie mixte) ne font pas l'objet de provisions pour couvrir les risques de non-recouvrement, lorsque ces créances ne sont pas contestées.

1.7 Provisions réglementées

La contribution de la société à la constitution des stocks de sécurité, prélevée jusqu'au 30 avril 1991 sur la marge de distribution des produits pétroliers conformément à la structure officielle des prix des hydrocarbures jusqu'à cette date, faisait l'objet de la part de la société TOTAL CÔTE d'IVOIRE d'une provision inscrite au passif du bilan dans les comptes de provisions réglementées en exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

1.8 Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal. Le droit comptable de l'OHADA ne prévoit pas la comptabilisation de la situation fiscale latente. Seul l'impôt sur les bénéfices exigible au titre de l'exercice est comptabilisé. Selon les dispositions de ce nouveau référentiel comptable, les impôts différés correspondants doivent être mentionnés dans la rubrique II.A.6 de l'état annexé.

1.9 Indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est évaluée sur la base des salaires actuels des agents et de leur ancienneté, conformément aux dispositions suivantes de la convention collective :

Ancienneté	Droits
0 à 5 ans	30 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté

II. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

2.1 Charges immobilisées

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/02	Augment.	Diminut.	31/12/03
Frais divers d'établissement	231	-	-	231
	—	—	—	—
Valeurs brutes	231	-	-	231
Amortissements	(231)	-	-	(231)
	—			—
Valeurs nettes	-			-
	====			====

2.2 Immobilisations incorporelles

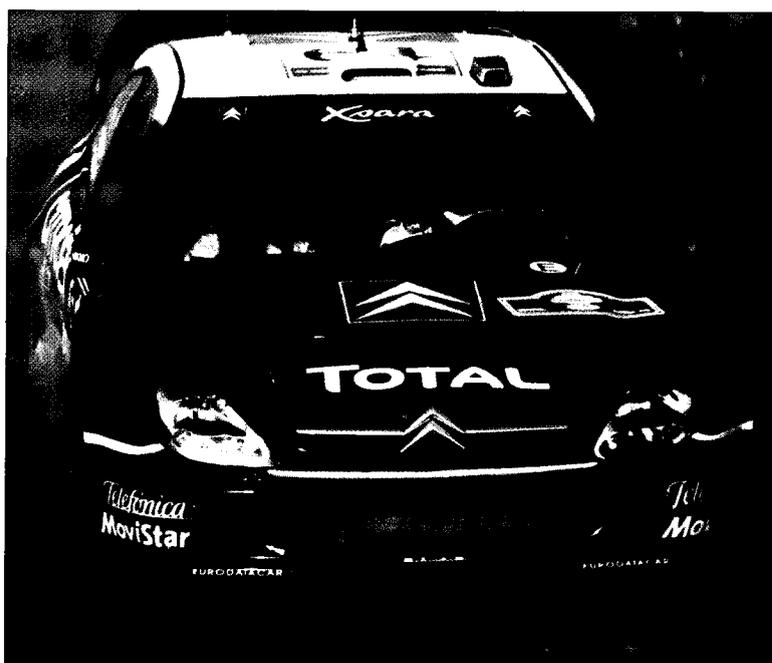
Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/02	Augment.	Diminut.	31/12/03
Fonds de commerce	836	-	-	836
	—	—	—	—
Total	836	-	-	836
	====			====

2.3 Immobilisations corporelles

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice se résument comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/02	Acquisitions et transferts	Cessions et transferts	31/12/03
Terrains	1.295	-	(1)	1.294
Bâtiments	11.091	208	-	11.299
Installations et agencements	4.645	42	-	4.687
Matériel	20.030	1.608	(78)	21.560
Matériel de transport	888	-	(82)	806
Valeurs brutes	37.949	1.858	(161)	39.646
Amortissements	(21.780)	(2.625)	151	(24.254)
Provisions	(148)	(37)	-	(185)
Valeurs nettes	16.021			15.207



2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/02	31/12/03
Prêts et créances à plus d'un an (2.4.1)	164	221
Titres de participation minoritaires (2.4.2)	3.899	3.857
Titres d'État (2.4.3)	10	-
Dépôts et cautionnements (2.4.4)	358	482
Total	4.431	4.560

2.4.1 Prêts et créances à plus d'un an

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/02	31/12/03
Prêt à SESP	18	18
Prêt au personnel	147	209
Créances à plus d'un an	17	12
Total brut	182	239
Provisions pour dépréciation	(18)	(18)
Total net	164	221

Le prêt SESP porte intérêt au taux de la BCEAO majoré de 1,25 point. Aucun intérêt n'a été décompté sur l'exercice en raison de la mise en sommeil de cette société. Ce prêt fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de FCFA 18 millions.

2.4.2 Titres de participation minoritaires

Sociétés émettrices	Part du capital au 31/12/03	Nbre de titres au 31/12/03	Val. brute 31/12/02	Val. brute 31/12/03
SIEPP	50,00%	13.799	138	138
SIFAL	35,00%	4.900	84	84
SESP	42,45%	688	11	11
SIR	20,35%	793.650	2.866	2.866
GESTOCI	37,50%	9.000	90	90
SOCOPRIM SA	5,00%	6.940	694	694
SIAP	35,00%	105.020	53	53
PETROIVOIRE	34,00%	65.527	491	491
CIE			20	20
IVOIRE GLACONS	50,00%	50	1	1
Total valeur brute			4.448	4.448
Provisions pour dépréciation			(549)	(591)
Total valeur nette			3.899	3.857

La variation des provisions s'explique par la provision enregistrée dans les comptes au 31.12.2003 à hauteur de 42 MFCFA pour dépréciation de notre participation dans la société SIFAL, dont la situation nette est devenue négative fin 2002, de façon à ce que la provision globale (42 MFCFA) à fin 2003 corresponde à la moitié de la valeur de notre participation au bilan (84 MFCFA).

2.4.3 Titres d'Etat

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/02	Augment.	Diminut.	31/12/03
Titres RCI et FNI	48	-	(48)	-
Valeurs brutes	48	-	(48)	-
Provisions pour dépréciation	(38)		38	-
Valeurs nettes	10		(10)	-
	==		==	==

Les titres d'Etat étaient provisionnés à hauteur de 80% afin que leur valeur nette corresponde à leur valeur possible de réalisation sur le marché financier secondaire.

Une grande partie des titres d'Etat a été cédée dans le courant de l'année 2002. Le solde a été cédé dans le courant de l'année 2003. Ces cessions se sont traduites en 2003 par une moins-value nette de reprises de provisions financières d'environ 3 MFCFA (trois millions de Francs CFA).

2.4.4 Dépôts et cautionnements

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/02	Augment.	Diminut.	31/12/03
Loyers payés d'avance	273	255	(83)	445
Autres dépôts et cautions	103	42	(90)	55
Valeurs brutes	376	297	(173)	500
Provisions pour dépréciation	(18)			(18)
Valeurs nettes	358			482
	=====			=====

2.5 Capital, primes et réserves

Les variations de l'exercice se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/02	Augmentations	Diminutions	31/12/03
Capital social	3.148	-	-	3.148
Prime d'émission	1.106	-	-	1.106
Prime de fusion	7.800	-	-	7.800
Écarts de réévaluation	1.633	-	-	1.633
Réserves indisponibles	2.111	19	-	2.130
Réserves libres	8.587	-	22	8.565
Total	24.385	19	(22)	24.382
	=====	=====	=====	=====

Les mouvements intervenus sur les comptes de capitaux propres sont conformes aux décisions de l'Assemblée Générale à caractère mixte du 13 juin 2003 qui a approuvé l'affectation du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

2.6 Autres capitaux propres

Cette rubrique correspondant aux provisions réglementées comprend, en millions de FCFA :

	31/12/02	Augmentations	Diminutions	31/12/03
Prov. pour stock de sécurité	4.033	-	-	4.033
	-----	---	---	-----
Total	4.033	-	-	4.033
	=====	===	===	=====

2.7 Dettes financières et ressources assimilées

Les dettes financières diverses correspondent en totalité au fonds de consignment des bouteilles de gaz qui est alimenté par les sommes versées par la clientèle.

Les provisions financières pour risques et charges s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice en millions de FCFA :

	31/12/02	Augmentations	Diminutions	31/12/03
Prov. pour indemnités retraite	856	260	(160)	956
Retraite complémentaire cadres	170	130	-	300
Provisions pour risques	612	-	(380)	232
	-----	---	---	-----
Total	1.638	390	(540)	1.488
	=====	===	=====	=====

La diminution nette des provisions pour risques s'explique par des reprises de provisions suite à des litiges qui ont été conclus dans le courant de l'année 2003 et qui étaient provisionnés à hauteur de 380 MFCFA dans les comptes au 31 décembre 2002.

III. ACTIONNARIAT

La répartition du capital de notre société est restée inchangée au cours de l'exercice, soit au 31 décembre 2003 :

TOTAL OUTRE-MER	47%
TOTAL AFRICA LTD	26%
PETROCI	2%
Public ivoirien et personnel de TOTAL CÔTE D'IVOIRE	25%



*Boutique Yopougon Bel-Air
TOTAL CÔTE D'IVOIRE*